

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get de la Dette Publique pour l'exercice 1863.

(Voir les N^{os} 101 et 157 de la Chambre des Représentants,
et le N^o 63 du Sénat.)

Présents : MM. le BARON BETHUNE, Président; CASSIERS, BISCHOFFSHEIM,
FORTAMPS, SACQUELEU, ZAMAN et D'HOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Organe de votre Commission des Finances, j'ai l'honneur de présen-
ter son rapport sur le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1863.

Ce Budget, pour l'exercice 1862, s'élevait à . . . fr. 40,422,010 19

Celui de l'exercice prochain s'élèvera à 40,535,113 60

Différence en plus de fr. 111,103 41

provenant, d'après les explications contenues dans la note se
trouvant en tête du Projet de Loi, des intérêts des cautionne-
ments et des consignations; la somme demandée pour cet objet
excède de 113,000 fr. le chiffre porté de ce chef au budget
de 1862.

Les dépenses sont divisées en trois catégories, savoir :

Dette publique proprement dite 53,311,545 14

Rémunérations 6,453,568 46

Fonds de dépôt 766,000 »

40,535,113 60

Ce projet a donné lieu dans une autre enceinte, au sein de la section cen-
trale, à des observations tendantes à appeler l'attention du Gouvernement sur
l'accroissement constant des pensions militaires. Votre Commission croit
devoir également appeler l'attention sérieuse du Gouvernement à cet égard.
Le rapport de la section centrale contient la réponse détaillée de M. le
Ministre des Finances, relative à une demande d'explications sur la garantie
d'un minimum d'intérêts accordé à quelques compagnies de chemins de fer
concedés; il a paru à votre Commission, Messieurs, qu'il n'était pas nécessaire
de répéter ici les renseignements qui ont satisfait la section centrale. Votre
Commission vous propose, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi portant
le Budget de la Dette publique pour 1863.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
D'HOOP.